EXTRAIT GRATUIT

TU VIENS D'AVOIR TON DIPLÔME : PAR OÙ COMMENCER ?

Les démarches pour exercer en libéral, dans l'ordre, avec le pourquoi de chacune.



Extrait de l'e-book **« Kiné libéral : ce que personne ne t'explique après le diplôme »**

TA PREMIÈRE ANNÉE SUR UNE PAGE

EN 30 SECONDES

Tu n'as encore ni statut, ni contrat, ni revenu ? C'est normal. Avant ton premier patient, il y a sept démarches. Leur ordre compte : chacune te donne un papier dont la suivante a besoin.

AVANT TON 1ER PATIENT	**Contrat, assurance, compte bancaire, Ordre, déclaration d'activité, Assurance Maladie, carte professionnelle**
TON 1ER MOIS	Tu factures, tu reverses ta part au cabinet si ton contrat le prévoit, tu gardes tes justificatifs
LES MOIS SUIVANTS	Tes premiers appels de cotisations (Urssaf, CARPIMKO)
EN FIN D'ANNÉE	La CFE, un impôt local lié à ton activité
AU PRINTEMPS SUIVANT	Ta première déclaration de revenus professionnels
ENSUITE	La régularisation : tes cotisations recalculées sur ton vrai revenu

Les dates exactes sont dans **Le calendrier du kiné libéral**, gratuit, lien en bio.

TES 5 PREMIÈRES ACTIONS

1. Choisir comment tu démarres : remplaçant, assistant ou collaborateur.
2. Faire relire ton contrat avant de le signer.
3. Souscrire ton assurance responsabilité civile professionnelle.
4. Ouvrir un compte bancaire pour ton activité.
5. Déposer ton dossier d'inscription à l'Ordre.



LA CHECKLIST DANS L'ORDRE



Coche au fur et à mesure. Chaque ligne te dit **pourquoi**.

- [] **1. Ton contrat est signé**
 Pourquoi : l'Ordre le demande dans ton dossier d'inscription, et tout contrat doit lui être communiqué dans le mois qui suit sa signature. L'Ordre publie des contrats-types (assistanat, collaboration…) : fais relire le tien avant de signer.

- [] **2. Ton assurance RCP est souscrite**
 Pourquoi : elle est obligatoire pour tout kiné libéral, remplaçant et collaborateur compris, et l'Ordre demande l'attestation. Exercer sans elle expose à une amende pouvant aller jusqu'à 45 000 €.

- [] **3. Ton compte bancaire pour l'activité est ouvert**
 Pourquoi : l'Assurance Maladie te demande un RIB professionnel pour te payer. Et séparer tes comptes rendra ta première déclaration bien plus simple.

- [] **4. Ton dossier d'inscription à l'Ordre est déposé**
 Pourquoi : sans inscription au tableau, tu ne peux pas exercer. Pièces habituelles : diplôme, pièce d'identité, justificatif de domicile, attestation RCP, contrat signé. La liste exacte dépend de ton conseil départemental.

LA CHECKLIST (SUITE)

- [] **5. Ton début d'activité est déclaré sur le guichet unique**
 Pourquoi : depuis 2023, c'est la porte d'entrée unique pour déclarer une activité libérale. Ta déclaration est ensuite transmise aux organismes concernés, dont l'Urssaf et les impôts.

- [] **6. Ta CPAM a reçu ton dossier de début d'activité**
 Pourquoi : c'est ce qui te permet d'adhérer à la convention et d'être payé pour tes soins. Compte en général de quelques jours à un mois, selon que ton dossier est complet. Remplaçant : la démarche est différente, renseigne-toi auprès de ta CPAM.

- [] **7. Ta carte professionnelle (CPS) est arrivée**
 Pourquoi : elle sert à facturer et à télétransmettre. Pas de commande à faire : elle est délivrée automatiquement après ton inscription à l'Ordre et ton enregistrement à l'Assurance Maladie. Au cabinet, on le voit : elle peut mettre du temps à arriver, donc ne traîne pas sur les étapes 4 et 6.

LE PIÈGE

Faire les démarches dans le désordre. Sans contrat et sans RCP, ton dossier à l'Ordre est incomplet. Sans RIB professionnel, ton dossier CPAM aussi.

SI TU NE FAIS QU'UNE CHOSE CETTE SEMAINE

Souscris ta RCP. C'est la pièce que tout le reste demande.

TU AS L'ORDRE. L'E-BOOK TE DONNE LE RESTE.



- **Choisir ton premier statut** en 3 questions, et la checklist pour comparer deux offres avant d'accepter.
- **Ton budget de démarrage** : ce que tu paies avant ton premier virement.
- **Tes cotisations Urssaf et CARPIMKO** : pourquoi tu paies d'abord sur un revenu estimé.
- **Ta première déclaration et ta régularisation**, sans mauvaise surprise.
- **Tes prévisions en 3 chiffres**, même si tu n'as encore rien encaissé.
- **Les faux courriers officiels** qui arrivent après ta déclaration, et comment les reconnaître.
- **Annexes** : organismes, modèles de mails, documents à garder, checklist imprimable.

Mises à jour offertes pendant 12 mois. Les règles changent chaque année ; ton e-book aussi.

Tu es sur la liste d'attente

Tu recevras un email dès la sortie de l'e-book complet. Aucune date n'est encore fixée. En attendant, toutes tes échéances de l'année sont dans Le calendrier du kiné libéral, gratuit, lien en bio.

Information générale à jour au 20 octobre 2026. Elle ne remplace pas l'avis de l'Ordre, de ta CPAM, de l'Urssaf ou d'un expert-comptable pour ta situation. Sources principales : Code de la santé publique (art. L1142-2, L1142-25, L4113-9) ; Ordre des masseurs-kinésithérapeutes (pièces d'inscription, contrats-types) ; Assurance Maladie (début d'activité) ; Bpifrance Création (guichet unique). Monsieur K est un personnage fictif.